

Direction de l'enfance et de l'éducation

Année scolaire 2017/2018

Dossier d'inscription pour l'entrée à l'école maternelle ou élémentaire **Hohberg, Schoepflin ou Stoskopf** et aux services périscolaires payants

La **date limite** de dépôt des demandes d'inscription aux services périscolaires est fixée au **22 avril 2017**.

Veillez vous reporter à la notice « Remplir le dossier d'inscription 2017/2018 » avant de compléter ce dossier.

Tout dossier incomplet sera retourné et l'enfant ne pourra être accueilli.

Maternelle Élémentaire (case à cocher)

En cas d'inscription à l'accueil de loisirs municipal en maternelle, cochez impérativement cette case

Enfant à inscrire

Nom : Adresse :

Prénom :

Date de naissance : / / Code postal :

Sexe : féminin ... masculin ... Ville :

Composition du foyer de l'enfant : personnes habitant avec l'enfant

Parent ou représentant-e 1

Madame ... Monsieur ... Personne morale ...
Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus ...

Nom :

Prénom :

Tél du domicile :

Tél portable personnel :

Tél professionnel :

Courriel :@.....

Parent ou représentant-e 2

Madame ... Monsieur ... Personne morale ...
Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus ...

Nom :

Prénom :

Tél du domicile :

Tél portable personnel :

Tél professionnel :

Courriel :@.....

Attention : Vous devez communiquer, sans délai et par écrit, tout changement de coordonnées (N° de téléphone, adresse,...), de situation familiale, d'école ou de payeur à la **Direction de l'enfance et de l'éducation** et à l'école.

Filiation de l'enfant : père/mère n'habitant pas avec l'enfant

Nom	Prénom	Adresse	Père	Mère	Autorité parentale
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Situation familiale

Marié(e)..... | Vie maritale ou PACS..... | Divorcé(e) ou séparé(e)..... | Célibataire..... | Veuf(ve).....

Enfants habitant à la même adresse et déjà scolarisés en école maternelle ou élémentaire

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de scolarisation
		□□/□□/□□□□	
		□□/□□/□□□□	
		□□/□□/□□□□	
		□□/□□/□□□□	

Inscription à l'école

Après traitement de votre dossier, un certificat d'inscription à l'école de votre quartier vous sera remis ou envoyé par courrier.

Dès réception du certificat d'inscription, prenez rendez-vous avec la Direction d'école (même si vous souhaitez demander une dérogation de secteur scolaire) et munissez-vous pour cette rencontre des documents suivants :

- un extrait d'acte de naissance de l'enfant avec filiation ou le livret de famille,
- le carnet de santé ou les certificats de vaccination.

Pièces justificatives à fournir (se reporter à la notice «Remplir le dossier d'inscription 2017/2018»)

Les pièces sont à fournir en un seul exemplaire, y compris si plusieurs inscriptions sont concernées.

Dans tous les cas, si votre enfant n'est pas inscrit dans une école maternelle ou élémentaire publique de Strasbourg :

Pièces nécessaires aux inscriptions	Ecole	Accueil de loisirs en école maternelle (pour les enfants scolarisés en école privée ou hors Strasbourg)
Le livret de famille ou acte de naissance avec filiation ou toute pièce justifiant de l'autorité parentale	✓	✓
1 Un justificatif de domicile de moins de trois mois	✓	✓
2 Pour les parents séparés ou divorcés : un justificatif de résidence de l'enfant.	✓	✓
3 Un certificat de scolarité		✓

Pièces à fournir pour l'inscription aux services périscolaires payants :

Pièces nécessaires aux inscriptions	Accueil du matin, du soir et du mercredi de 11h30 à 12h15 en école maternelle	Accueil de loisirs en école maternelle	Accueil du mercredi de 11h30 à 12h15 en école élémentaire	Restauration scolaire
4 Un justificatif de quotient familial	✓	✓	✓	✓
5 Un justificatif d'activité des deux parents	✓		✓	
6 La fiche sanitaire complétée et signée	✓	✓	✓	✓

Inscription aux services périscolaires

Veillez vous reporter à la notice « Remplir le dossier d'inscription 2017/2018 » avant de compléter ce dossier.

Votre enfant va à l'école maternelle

Avant et après la classe

Accueil du matin, du soir et du mercredi de 11h30 à 12h15

A partir du moment où j'inscris mon enfant, je paie, qu'il fréquente ou non l'accueil.

L'admission de votre enfant vous sera confirmée par courrier.

L'inscription vaut pour toute l'année scolaire. La tarification est **mensuelle et forfaitaire**.

Le mercredi après la classe et pendant les vacances scolaires

En cas d'inscription à l'accueil de loisirs, cochez impérativement la case située page 1

Accueil de loisirs

- Mercredis (l'accueil de loisirs est défini selon l'école de rattachement de votre enfant - se reporter à la liste des sites figurant dans la notice)
- Petites vacances (Toussaint, Noël, Hiver et Printemps) Lieu souhaité :
- Vacances d'été 2018 (enfant scolarisé en 2017/2018) Lieu souhaité :

L'inscription ne vaut pas réservation.

Après enregistrement de votre demande d'inscription, **prenez rendez-vous auprès de l'accueil de loisirs souhaité** (se reporter à la liste des sites figurant en page 4 de la notice).

Après confirmation des réservations par le responsable de l'accueil de loisirs municipal, je paie, que mon enfant fréquente ou non l'accueil.

Personne(s) majeure(s) autorisée(s) à venir chercher l'enfant à l'accueil du matin et du soir et/ou à l'accueil de loisirs (munie(s) de son (leur) justificatif d'identité (passeport, carte d'identité, etc...)) :

Nom Prénom	Lien avec l'enfant	Date de naissance	Adresse	Téléphone
		□□□/□□/□□□□		□□□□□□□□□□
		□□□/□□/□□□□		□□□□□□□□□□
		□□□/□□/□□□□		□□□□□□□□□□
		□□□/□□/□□□□		□□□□□□□□□□

NB : hormis les parents de l'enfant, seules les personnes majeures dûment mentionnées ci-dessus sont autorisées à chercher l'enfant.

A midi

Restauration scolaire

Cocher la catégorie de repas* : en l'absence de choix, le repas standard sera attribué.

Un seul choix possible

Standard

Standard sans porc

Halal

Végétarien

Vous pouvez réserver des repas, modifier ces réservations ou en supprimer, chaque semaine, jusqu'au jeudi de la semaine précédant la fréquentation. Ces choix s'appliquent sur la *période de votre choix* : la semaine ou le mois à venir, comme jusqu'à la fin de l'année. Il suffit de préciser les dates de début et de fin d'application de vos réservations.

Si vous n'avez pas réservé de repas, votre enfant pourra bien entendu toujours déjeuner au restaurant scolaire : rien ne change, sauf le prix.

Votre enfant va à l'école élémentaire

Le mercredi après la classe

Accueil du mercredi de 11h30 à 12h15

A partir du moment où j'inscris mon enfant, je paie, qu'il fréquente ou non l'accueil.

L'admission de votre enfant vous sera confirmée par courrier.

L'inscription vaut pour toute l'année scolaire. La tarification est **annuelle et forfaitaire**.

Accueil de loisirs

Si vous souhaitez inscrire votre enfant en accueil de loisirs, prenez contact avec les associations qui assurent l'accueil des enfants, après inscription.

La liste de ces accueils associatifs ainsi que les horaires sont accessibles sur :

www.strasbourg.eu/inscriptionscolaire-periscolaire

A midi

Restauration scolaire

Cocher la catégorie de repas* : en l'absence de choix, le repas standard sera attribué.

Un seul choix possible

Standard

Standard sans porc

Halal

Végétarien

Vous pouvez réserver des repas, modifier ces réservations ou en supprimer, chaque semaine, jusqu'au jeudi de la semaine précédant la fréquentation. Ces choix s'appliquent sur la *période de votre choix* : la semaine ou le mois à venir, comme jusqu'à la fin de l'année. Il suffit de préciser les dates de début et de fin d'application de vos réservations.

Si vous n'avez pas réservé de repas, votre enfant pourra bien entendu toujours déjeuner au restaurant scolaire : rien ne change, sauf le prix.

Désignation du payeur unique

Je choisis le payeur unique :

• Parent ou représentant-e un

• Parent ou représentant-e deux

• autre (préciser le nom/prénom et l'adresse) :

.....

.....

Date de naissance du payeur (**obligatoire**) : / /

Je prends note que les factures seront libellées et adressées au payeur.

En cas d'impayés, la ville de Strasbourg diffère ou suspend l'admission à tous les services périscolaires.

En cas de paiement des factures par prélèvement bancaire, il vous appartient de fournir :

- le mandat de prélèvement SEPA,
- un relevé d'identité bancaire au format BIC IBAN comportant, à minima, **le nom du payeur enregistré**.

Déclarations / Autorisations

Accès aux fichiers

En application de la loi du 06/01/1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous êtes informés que :

- les seuls destinataires de ces informations sont les services concernés de la ville de Strasbourg, de l'Education nationale, de la Recette des finances et de la CAF.
- vous êtes habilités à obtenir communication des informations nominatives recueillies et d'en demander toutes rectifications.

Numéro d'allocataire CAF

La communication de votre numéro d'allocataire CAF permettra à la ville de Strasbourg, dans le cadre d'une convention, de récupérer automatiquement l'année suivante, votre quotient familial afin de l'intégrer dans les demandes de renouvellement d'inscription aux services périscolaires.

- J'autorise la ville de Strasbourg à récupérer mon quotient familial auprès de la CAF.**
- Je n'autorise pas la ville de Strasbourg à récupérer mon quotient familial auprès de la CAF.**

L'absence de choix vaudra refus de votre part.

Dans ce cas, il vous appartiendra de fournir une attestation de paiement de la CAF. **A défaut, le tarif maximal sera appliqué.**

Assurance

Je soussigné-e, certifie avoir souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile pour mon enfant dans le cadre des activités péri et extra scolaires.

Engagements

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et m'engage, à compter de ce jour, à signaler par écrit au service des inscriptions et de la scolarité (SIS) de la ville de Strasbourg tout changement d'inscription et de situation de l'enfant (déménagement, inscription dans une école privée, etc...) et ce jusqu'au dernier jour de l'année scolaire.

En cas de non signalement, j'ai pleinement conscience que toutes facturations émises pour les inscriptions souscrites seront dues et ce jusqu'à réception, par le SIS, de ma demande écrite de radiation à ces prestations.

Tout usage délibéré de faux est passible de peines prévues par le code pénal.

Je déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement des services municipaux et du règlement intérieur en vigueur, consultables sur : www.strasbourg.eu/inscriptionscolaire-periscolaire.

Je certifie sur l'honneur être à jour de mes règlements.

Strasbourg, le / /

«Lu et approuvé» à écrire de manière manuscrite Parent ou représentant-e 1	«Lu et approuvé» à écrire de manière manuscrite Parent ou représentant-e 2	«Lu et approuvé» à écrire de manière manuscrite la personne payeuse (obligatoire)
Signature	Signature	Signature

Dossier à déposer avant le 22 avril 2017 au centre administratif.

- ou à envoyer sous enveloppe à :
Ville et Eurométropole de Strasbourg
Direction de l'enfance et de l'éducation / SIS
1 Parc de l'Etoile
67076 Strasbourg Cedex

- ou à envoyer par mail :
(dossier scanné avec pièces jointes)
InscriptionsScolarite@strasbourg.eu

- si votre dossier comporte une demande d'inscription à l'accueil de loisirs, l'envoyer par mail (dossier scanné avec pièces jointes) à :
InscriptionsAlm@strasbourg.eu

Pour plus d'informations : www.strasbourg.eu/inscriptionscolaire-periscolaire

Merci également de remplir et signer la fiche sanitaire >>>

(à ne compléter qu'en cas d'inscription à un ou plusieurs services périscolaires payants)

Je soussigné(e),représentant légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise la ville de Strasbourg à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant. Je m'engage à informer la Direction de l'enfance et de l'éducation de toute modification relative à mes coordonnées ou à l'état de santé de mon enfant pouvant intervenir en cours d'année.

A , le / /

Signature



IMPRIM'VERT® imprimé sur papier recyclé



Impression
Strasbourg Eurométropole